

## **Galléco : parlons des 3 territoires retenus**

**Date :** 16 avril 2016

Voici ce que l'on peut lire dans le rapport d'orientations budgétaires, dont les membres du Conseil départemental ont été invités à prendre acte au cours de la session de février 2016 :

*« La dernière année d'expérimentation du Galleco [sur les trois territoires retenus](#) sera l'occasion de décider de l'évolution du projet pour les années futures dans le cadre nouveau posé par la loi NOTRe. » (RAA - page 140)*

Vous avez bien lu : sur les trois territoires retenus.

Or, les 3 territoires retenus sont incontestablement le pays de Fougères au nord, Rennes Centre, le pays de Redon au sud... et rien d'autres.

Il est inutile de s'attarder sur le pays de Fougères sur lequel personne ne conteste l'échec de l'expérimentation.

Pour le reste, on discerne sans mal que l'opération n'a dû sa survie sous perfusion qu'à une complète fuite en avant :

- du côté de Redon, le tiers des entreprises qui ont adhéré au réseau galléco en février 2016 ont leur siège social dans le Morbihan et au moins 17 des entreprises du pays de Redon adhérentes au réseau galléco ont leur siège social en dehors du département d'Ille-et-Vilaine, dont 7 en Loire-Atlantique, c'est-à-dire en dehors même de la Bretagne administrative
- même si quelques uns d'entre eux ont un lien ténu avec la ville, en étant présents le samedi matin au marché des lices ou encore en y assurant un dépôt ou une livraison, on ne compte plus les prestataires qui ne sont nullement domiciliés à Rennes (encore moins dans le Centre de Rennes, et encore moins dans le canton de Rennes Centre tel qu'il se présentait en début d'expérimentation) : Bréal-sous-Montfort, Chateaugiron, Chevaigné, Chantepie, Vezin-le-Coquet, Langouët, La Mézière, Vignoc, Saint-Senoux, Saint-Pern, Bruz, Baulon, Montreuil-le-Gast, Corps-Nuds, Parthenay-de-Bretagne, Vieux-Vi-sur-Couesnon, Thorigné-Fouillard, Guichen, Bécherel, Betton, Le Rheu, , Saint-Thurial, Laillé, Guipry, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Pléchâtel... sans compter les Biocoop de Cesson, de Bruz ou de Saint Grégoire, par exemple.

Cette dissémination incontrôlée, qui a souvent conduit à agréer des prestataires débutants, petits et fragiles, nous a largement sorti à l'aveugle du cadre qui avait été fixé pour l'expérimentation.

C'est pourquoi je me demande comment il va être sérieusement possible d'évaluer la pertinence, la

## **CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE**

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

cohérence, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet, et singulièrement de le faire comme convenu sur les trois territoires retenus.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)